

Le regroupement des citoyens de Saraguay
Saraguay Citizens Group

Mémoire
on the future of L'Anse-à-L'Orme in Pierrefonds West
presented to the
Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

May 2, 2017

Text and presentation:

Sylvia Oljemark, president

Le regroupement des citoyens de Saraguay – Saraguay Citizens Group

Affiliation:

Group-member: Coalition Verte - Green Coalition

Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)

Le regroupement des citoyens de Saraguay

100% of Le Corridor écoforestier de la rivière-à-l'Orme must be conserved

No new city can be built on the 185 hectares of wetland prairies of L'Anse-à-L'Orme in Pierrefonds West

Hello. My name is Sylvia Oljemark. I am a founding member of Saraguay Citizens Group and a co-founder of the Green Coalition. Since the 1940s, I have lived in the old and idyllic village of Saraguay, on the shore of Rivière-des-Prairies. Today, the village is sheltered between two nature parks, *Bois-de-Saraguay* to the east, and *Bois-de-Liesse* to the west. I mention this detail now at the beginning of my presentation because I am a witness to Saraguay's history - where the conservation of Montreal's natural spaces began. History and today's environmental imperatives show that absolutely no building can take place on the 185 hectares of wetland prairies of L'Anse-à-l'Orme in Pierrefonds West. All 185 hectares must be conserved: all 185 hectares. Decisions being made right now will define the future for Montreal's iconic natural heritage.

No new city can be built on the 185 hectares of wetland prairies of L'Anse-à-L'Orme!

Over the last forty years, natural spaces protection has been so outstripped by urban development that the 185 hectares of L'Anse-à-l'Orme's wetland prairies in Pierrefonds West are now the last large un-conserved natural space on Montreal Island. Their strategic importance in the heart of *Le Corridor écoforestier de la rivière-à-l'Orme* makes it a necessity that the city back off its plan for 6,000 housing units there. Clearly, the wetland prairies in Pierrefonds West, along with the meadows of Sainte-Anne-de-Bellevue North (also under development pressure) are essential habitat that sustains the flora and fauna of the Corridor. These special spaces are also essential for the city to achieve its new conservation target! We do have a new goal of 10 per cent for natural spaces conservation in the *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, adopted in 2015, and a metropolitan plan that promises a regional greenbelt - a vast network of protected natural spaces across the Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

However, less than 6 per cent of Montreal Island is actually protected, which means that we need more than 2,000 additional hectares to reach the city's own objective. So far, the Coderre administration has conserved only 61 hectares on Montreal Island and just 2.5% of the entire CMM territory (en milieu terrestre) has been protected!

Mayor Denis Coderre must be persuaded to change his mind about L'Anse-à-L'Orme

The proposed development is a huge and egregious error! Scientific studies confirm this assertion. On February 23, 2016, the David Suzuki Foundation presented an *Évaluation écologique de l'ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro* by Marie-Eve Roy (Université du Québec en Outaouais), Patrick Gravel (Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens), et Jérôme Dupras (Université du Québec en Outaouais). The studies confirm that the proposed development site presents an ecology of superior value with habitats unique on Montreal Island; important species of flora and fauna were identified, many rare, vulnerable or at risk, subject to federal and/or provincial statutes. The studies also reveal that the development would also cause connectivity loss, and considerable impacts on terrestrial biodiversity through habitat loss and fragmentation across a 5 km area. The David Suzuki Foundation concludes that "Il faut rejeter toute construction sur les prairies humides qui restent dans le secteur ouest de Pierrefonds-Roxboro - toute construction."

L'Anse-à-L'Orme and its adjacent Nature-Parks are unique among urban agglomerations

For Green Coalition and its member-groups, saving the natural heritage of the entire *Corridor écoforestier de la rivière-à-l'Orme* has been a preoccupation since the 1980s because the Corridor harbours the richest biodiversity in the Montreal Agglomeration. Here, significant portions of this biodiversity have already been conserved - forests, agricultural lands "en friche", marshlands and floodplains, streams and shorelines, along the course of Montreal's only inland river, Rivière-à-l'Orme - from Angell Woods in the south to Lac-des-Deux-Montagnes in the north. And, many millions of taxpayers' dollars have also been invested to ensure the protection of adjacent nature-parks, east, west and north along Lac-des-Deux-Montagnes.

No human population must degrade L'Anse-à-L'Orme Corridor and adjacent Nature-Parks

Carving into the sensitive L'Anse-à-l'Orme Corridor to house approximately 16,000 new residents, adding 10,000 more cars to West Island's traffic gridlock is irresponsible. Human behaviours, particularly our addictive car culture would inflict invasive noise, light, air, soil and water pollution on the pristine ecoforest-corridor. Urban infrastructures for the project would destroy most of the ecological quality of the 185 hectare site. Even more troublesome is the fact that human communities are not static: they grow. Ripple effects and spill-over of human pressures are certain to erode the entire eco-zone. Taxpayers' investments in the Corridor and nature-parks over the past decades simply must not be squandered in this way.

Our Metropolis must join the international "Big Leagues" for biodiversity conservation

Montreal is at the centre of the *Domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec* that holds the greatest biodiversity in all of Québec! Environmental groups, such as the Sierra Club, Sauvons la Falaise, Sauvons L'Anse-À-L'Orme, Les amis du parc Meadowbrook and Green Coalition continue to press the city to fulfill its goals and to step up to the "Big Leagues" for biodiversity conservation. They want our metropolis to join international leaders like London, Berlin, Vancouver and Toronto. Consider that the Ontario Greenbelt, created in 2005, that protects nearly 2 million acres in and around Toronto, is now the largest greenbelt in the world. Citizens here want real conservation action from our political leaders, too.

A forty-year-old story: Please let me tell you a little more about Saraguay because it is pertinent to L'Anse-à-l'Orme and what must be done now to salvage our dwindling natural spaces. Exactly forty years ago, back in 1977, the City of Montreal proposed a zoning change for Saraguay village. Our way of life was about to be destroyed. A major road, six-lanes-wide, was to wipe out one-half the village and cut through Bois-de-Saraguay. The entire Forest was to be razed for housing, fourteen apartment blocks, two shopping centres, Twin Towers on Gouin Boulevard and the Port-Plaisance Marina and Casino Complex on the waterfront.

Our citizens group was formed to fight the plan, because Mayor Jean Drapeau had promised that Saraguay would maintain its "*caractère champêtre et villageois*" when residents voted for the merger of Saraguay Village with the City of Montreal in 1964. A hard-hitting media campaign called for the Mayor to honour his merger promise. Other organisations and the scientific community weighed in. On the eve of the final reading of the plan, Mayor Drapeau telephoned us with the news that the zoning change was to be withdrawn and that the Bois-de-Saraguay was safe, the waterfront projects and the major road cancelled. Bois-de-Saraguay became a Nature-Park in 1981.

The moral of this forty-year-old story is that political leaders can change their minds

Mayor Jean Drapeau changed his mind and preserved Bois-de-Saraguay...

The Saraguay case was the "déclencheur" for the conservation of Montreal's natural spaces and the creation of the regional parks network. Forty years on, progress has been made with nature-parks established from east to west across Montreal Island. Green Coalition's campaign in the 1980s for a \$200 million Green Space Program protected many natural sites. But that program ended too soon in a Moratorium: Montrealers lost more than 1,000 hectares of forests to rampant and unchecked urban sprawl. And, in 1991, Green Coalition's appeal to Agriculture Minister, Yvon Picotte, to reverse the questionable "de-zoning" of 700 hectares of prime

farmland did not succeed. That de-zoning is, in part, the reason we are here today discussing the future of Pierrefonds' terres agricoles en friches! And, despite the City of Montreal becoming the 100th partner, in 2012, of the *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* (founded by Green Coalition and precursor of the *Mouvement Ceinture Verte*), the greenbelt project for Montreal and Southwestern Quebec lacks political traction. Because of this chequered history, briefly outlined here, Team Coderre has inherited a huge green space deficit. Our metropolis, that hosts the *UN Secretariat for Biodiversity Conservation*, still ranks dead last of any city in Canada for per capita natural space.

CONCLUSION:

The Urban Ponzi Scheme:

Construction of a new city on the 185 hectares of wetland prairies of L'Anse-à-L'Orme is not sustainable - either environmentally or fiscally in the long term

Urban studies authorities, like *Nature en ville's* Christian Savard and Juste Rajaonson, of the *Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal*, describe the fiscal growth model that real-estate development projects on Montreal Island have followed for decades, as unsustainable. Many call the fiscal model a Ponzi Scheme. Developers reap the lion's share of profits from projects like those proposed for Pierrefonds West and Sainte-Anne-de-Bellevue North, by a large margin, while tax revenues to municipalities represent only a short-term flush. Towns and cities look to such revenues to maintain older sectors of their communities requiring continual expansion and growth. This spiral cannot continue because land banks are finite. The fiscal model is ultimately unsustainable.

Long-term consequences; natural assets lost; communities in financial distress:

City administrations are unable or unwilling to demonstrate that such projects bring long-term or multi-generational benefits to the public purse. As costs escalate to maintain aging infrastructures of these projects into the future, debt loads fall on people at the bottom of the pyramid - they fall on generations not yet born. Our communities sacrifice natural assets to the growth model, losing social and health benefits of green environments for constituents. Natural environments continue to be degraded by the development of urban infrastructures, a major driver of biodiversity loss. We subsidize wealth for land speculators and developers at the expense of public health and well-being and we push our communities into financial distress and decline..

Instead! Let's convince Mayor Denis Coderre to change his mind about L'Anse-à-L'Orme - like Mayor Jean Drapeau did about Saraguay - forty years ago

Saving 100% of Le Corridor écoforestier de la rivière-à-l'Orme is a Win-Win proposition!

Éco-récréo-tourism can be a bonanza at L'Anse-à-L'Orme, drawing visitors from near and far!

Realizing the unique ecological and economic potential of *L'Anse-à-l'Orme's* magnificent assets can boost Montreal's international capital for biodiversity conservation while bringing healthy profits to city coffers.

Imagine the economic spinoffs for neighbouring quarters, boroughs and for Montreal!

Imagine! We can validate, protect and honour Montreal's outstanding "patrimoine naturel"!

Imagine! ... Le Grand-parc de L'Anse-à-L'Orme...protected in perpetuity...in the heart of the Ceinture verte du Grand Montréal...et le Sud-Ouest du Québec!

REFERENCE:

Background info: images, texts and notes follow. Additional documentation is posted on the OCPM website.

LE DEVOIR

B-8 ■ Le Devoir, vendredi 27 septembre 1991

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Sauver les terres agricoles de Montréal

Le gouvernement québécois s'écrase devant les promoteurs

Stuart Hill et
Sylvia Oljemark

M. Hill est entomologiste
au Collège Macdonald.
Mme Oljemark est porte-parole
de la Coalition verte.

LES DERNIERS LOPINS de terres agricoles dans la Communauté urbaine de Montréal (CUM) disparaîtront-ils au profit du développement urbain ? Le 19 juin 1991, le conseil de la CUM votait en faveur d'une résolution pour demander au gouvernement du Québec de dézoner plus de 700 hectares (trois fois et demi le parc Mont-Royal) de terres agricoles de la CUM, reléguant ainsi aux oubliettes son engagement de tout temps de protéger la zone urbaine agricole.

Après les audiences publiques du 19 septembre 1991, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a décidé de remettre à plus tard cet automne la décision sur les terres agricoles de la CUM. Ce qui n'enlève rien à notre inquiétude.

Vers la fin des années 70, le gouvernement du Québec avait prévu que, compte tenu du rythme d'expansion urbain au Québec, la protection de nos terres agricoles et l'urbanisation effrénée s'imposait de toute urgence. Une banque de terres agricoles protégées avait été constituée de manière offrir une zone agricole dite « permanente ».

Dans les basses terres fertiles du Saint-Laurent dans la région de Montréal, soit des terres de la Rive-Nord, de la Rive-Sud, de Laval et de Vaudreuil, entre autres, environ 250 000 hectares ont été ainsi désignés. Depuis 1985, cette banque de terres situées dans les basses terres du Saint-Laurent s'est appauvrie de plus de 22 000 hectares. Et ce n'est pas fini.

La zone protégée de la CUM, située à Pierrefonds, à l'Île Bizard, à Senneville et à Ste-Anne-de-Bellevue, forme un ensemble d'éléments paysagers tels les forêts, les plages, la rive, de même que les seules terres agricoles qui restent encore dans la CUM, soit environ 1000 hectares de terre agricole de choix.

La chaleur des jours d'été et la durée de la saison de croissance sans gel qui est la plus longue au Québec rendent possible des récoltes record. Un rapport détaillé préparé pour la CUM par l'agronome Florian Bernard en 1989 recommandait la préservation des 1000 derniers hectares considérés comme la superficie minimale critique pour maintenir une agriculture viable dans le territoire de la CUM. Le plan de la CUM de dézoner les 500 hectares revient à désamorcer la zone agricole protégée et réduit à néant toute possibilité de culture viable sur le territoire de la CUM dans quelque avenir que ce soit.

Pourquoi alors faut-il se préoccuper de la protection des terres agricoles en région urbaine ? C'est bien simple. Les terres agricoles de premier choix ne constituent que 4,5 % de la superficie du territoire canadien. La plupart des villes se sont développées au détriment de ces terres de grande valeur. Au cours des 20 dernières années, plus de la moitié (58 %) des terres utilisées pour l'urbanisation étaient des terres de premier choix. Les agglomérations construites, ces terres ne seront jamais plus vouées à l'agriculture.

Une agriculture assiéagée

Avec une agriculture assiéagée par le développement urbain, on doit se tourner vers les terres agricoles de qualité inférieure situées dans les régions éloignées. Aussi, dans les régions où le climat est moins clément, il faudrait beaucoup plus de terres de qualité égale pour obtenir une production équivalente à ce que l'on pourrait produire sur les terres agricoles de la CUM.

Tous y perdent au change puisque cela entraîne des coûts plus élevés, à la fois pour les cultivateurs et pour les consommateurs, dus aux augmentations de coûts d'exploitation, d'énergie et du transport. Avec l'appau-

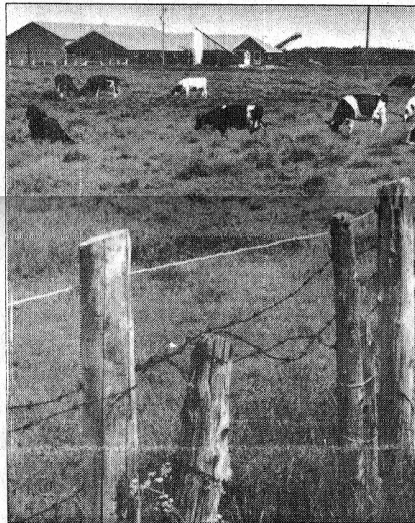


PHOTO JACQUES GRENIER

Des paysages de plus en plus rares — mais pas encore disparus — sur le territoire de la CUM.

vrissement du sol et du climat, le cultivateur est forcé d'utiliser de plus en plus de pesticides et de fertilisants synthétiques.

Pour quelle raison la CUM sacrifierait-elle si facilement les terres agricoles pour fin de développement ? Il semble que la CUM ait cédé aux pressions politiques exercées par les spéculateurs fonciers qui possèdent la plupart des terres en zone agricole. Quel dommage que le gouvernement n'ait pas assez d'épine dorsale pour envoyer un message clair aux groupes immobiliers, en leur faisant savoir que ces terres ne sont pas « au plus fort la poche » ! La menace continue d'un dézoning a servi à décourager l'exploitation agricole en région urbaine de sorte que les cultivateurs ont été des proies faciles pour les spéculateurs qui les ont délogés de leur fermes.

La proposition de la CUM de dézoner les terres agricoles de choix n'est certes pas due à un manque de terres pour fin de développement urbain. La CUM compte une grande superficie de terres inoccupées. Des statistiques récentes révèlent que 6000 hectares environ sont encore disponibles pour fin résidentielle, commerciale et industrielle. La partie destinée à un usage résidentiel seulement permettrait de construire plus de 100 000 unités de logement sans même toucher les terres agricoles. Au taux moyen de développement des cinq dernières années, les réserves de terres existantes pour fin de construction résidentielle dureraient encore une bonne partie au siècle prochain.

Dans un récent éditorial de la Gazette, l'auteur était d'avis que la sauvegarde des terres agricoles de la CUM contre le développement urbain allait signifier un plus grand essor des banlieues en périphérie de l'Île de Montréal, aggravant ainsi le problème de l'étalement urbain. Il prétendait que le développement des terres agricoles de la CUM pourrait mettre un frein à l'exode de la population du centre-ville vers les communautés périphériques de l'Île de Montréal.

Ce raisonnement est spécieux, vu l'importance de la superficie de terres qui restent encore pour fin de développement urbain sur le territoire de la CUM. Or, le dézoning des terres agricoles dans les communautés comme Laval et la Rive Sud, entre autres, a aidé à accélérer l'urbanisation effrénée et l'étalement des vil-

les. La perte de terres agricoles de premier choix est une erreur, que ce soit sur l'Île ou non.

Reserver à la construction les terres impropres à l'agriculture

Le Québec ne manque pas de terres impropres à l'agriculture et c'est là que les planificateurs immobiliers responsables devraient situer leurs projets immobiliers. La décision de dézoner les 500 hectares situés principalement dans Pierrefonds et dans l'Île Bizard, surtout quand des grandes superficies restent toujours disponibles pour fin de développement, ne peut qu'entraîner un exode encore plus grand du centre-ville.

En décembre 1989, la CUM a vu clair en reconnaissant le déficit en espaces verts sur l'Île de Montréal et a adopté un programme de 200 millions \$ pour l'acquisition d'espaces verts. En juin dernier, après que des études eurent démontré la nécessité d'augmenter de 25 % la couverture végétale sur son territoire, la CUM approuvait la création d'une corporation sans but lucratif pour reverdir nos espaces. La suite logique de cette mesure serait la préservation par la CUM de la zone agricole. Ce « reverdissement » serait un bon choix aussi sur le plan fiscal puisqu'il n'entraînerait aucune mise de fonds pour les contribuables en ces temps durs.

Nous sommes d'avis que la plupart des Montréalais préféreraient vivre dans un jardin plein d'attraits plutôt que dans le béton et le macadam. En éliminant les terres agricoles, nous réduisons encore davantage les réserves déjà sérieusement entamées d'espaces libres verts et nous pousserons les gens à vivre à l'extérieur de l'Île de Montréal.

Pour empêcher que la ville ne se vide au profit des banlieues verdoyantes, la raison veut que l'on conserve les éléments naturels de la CUM. L'accès à des parcelles de campagnes avec fermes et terrains boisés pour fin récréative et éducative fait très certainement partie de la solution.

L'agronome Florian Bernard estimait dans son étude que les terres agricoles qui restaient pourraient générer 22 millions de dollars en revenus annuels et en activités économiques secondaires, créant ainsi plus de 450 emplois permanents. Quelle perspective intéressante ! Montréal qui aurait ses propres produits de la ferme ! Au début du siècle, Montréal était reconnue pour la qualité de ses fruits et légumes, surtout de ses melons.

L'agriculture urbaine dans le monde

Plusieurs villes dans le monde étendent leurs programmes de production agricole en milieu urbain. En Europe et dans plusieurs États américains, les méthodes de sauvegarde des terres agricoles, telle que l'agriculture communautaire, les « trusts fonciers » privés et public avec droit d'exploitation protégé ou stratégies de servitudes, ont montré comment on peut conserver à perpétuité ces ressources si vitales.

Cette image du Montréal de demain pourrait devenir réalité, conclut Florian Bernard, s'il y avait une volonté politique de consolider la zone agricole au moyen d'une planification stratégique soignée et d'incitatifs financiers. À l'heure actuelle, le conseil de la CUM semble avoir perdu cette volonté politique.

Les conséquences de cette approche à court terme peuvent ne pas se faire sentir tout de suite, mais si nos meilleures terres agricoles continuent de disparaître dans nos centres urbains et en périphérie, nous serons bien obligés un jour d'importer beaucoup de nos produits agricoles que nous cultivons actuellement. Si nous croyons au développement durable, nous devons préserver pour les générations à venir nos terres agricoles, ressource précieuse non-renouvelable. La CPTAQ doit absolument refuser la requête de dézoning des dernières terres agricoles de choix de la CUM.

CITÉS NOUVELLES

La CUM veut dézoner des terres agricoles

Page 3

Mmes Sylvia Oljemark, à gauche, et Diane Fauteux s'opposent au dézoning agricole.

(Photo Alain Allard)



La Communauté urbaine de Montréal, en collaboration avec la Commission de protection du territoire agricole, tiendra une assemblée publique de consultation

par Alain Allard

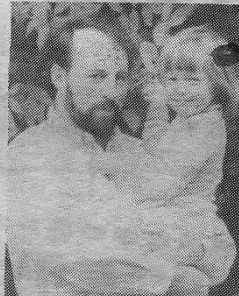
le jeudi 19 septembre à l'auditorium du Collège Charlemagne, 20000, boul. Gouin, face au parc régional du Cap St-Jacques.

En juin dernier, le conseil de la C.U.M. demandait au gouvernement de rezoner 600 hectares situés principale-

ment à l'ouest de Pierrefonds et à l'Île Bizard pour des fins de développement. La C.U.M. est d'avis que ces changements de zonage sont importants compte tenu de l'opportunité de répondre à des besoins d'urbanisation à un moment jugé opportun.

Toutefois, la Coalition verte, cet organisme qui regroupe une quarantaine d'autres organismes voués à la protection des espaces verts, s'oppose à ce dézoning et fera valoir son point de vue aux audiences de jeudi.

Mme Sylvia Oljemark



Le conseiller Michael Labelle veut assurer l'avenir des jeunes.

et Mme Diane Fauteux, deux des principales porte-parole du groupe, ont mentionné que «les citoyens se demandent quelles sont les forces cachées qui motivent ce revirement étant donné que la CUM possède déjà assez de terrains vacants qui suffiront à la demande de développement pour les vingt prochaines années».

La conférence de presse s'est tenue sur la ferme laitière de Barbara Johnson, à l'ouest de Pierrefonds. Cette dernière grande ferme risque de disparaître sous le rouleau compresseur des promoteurs.

Selon Mme Oljemark, «la terre de cette ferme sera soustraite de la zone agricole tout comme de larges secteurs de Pierrefonds et de l'Île Bizard si

la CPTA accepte la proposition de la CUM».

De son côté, Mme Fauteux est d'avis que «ces terres sont les meilleures du Québec, le sol est riche et la saison végétative est plus longue qu'ailleurs».

Les maires Marcel Morin, de Pierrefonds et Jacques Denis, de l'Île Bizard, ont mentionné n'avoir effectué aucune demande de dézoning. «C'est une initiative de la C.U.M.», ont-ils précisé. M. Denis a cependant mentionné avoir réclamé un dézoning pour permettre la construction de cinq trous de golf dans la partie nord de l'île afin de compléter le parcours de 18 trous que le Groupe immobilier Grilli est en train de construire. «Ce ne sont pas des maisons; des trous de golf représentent des espaces verts agréables à voir», a souligné M. Denis.

Michael Labelle, conseiller municipal de Pierrefonds, a souligné qu'il est important de conserver des terres agricoles pour les générations futures.

La ferme de Mme Johnson compte 40 vaches laitières qui produisent 2,000 litres de lait par jour et une centaine de moutons. Quatre ouvriers agricoles travaillent sur cette ferme qui s'étend sur 150 hectares.

Consultation publique jeudi

15 septembre 1991

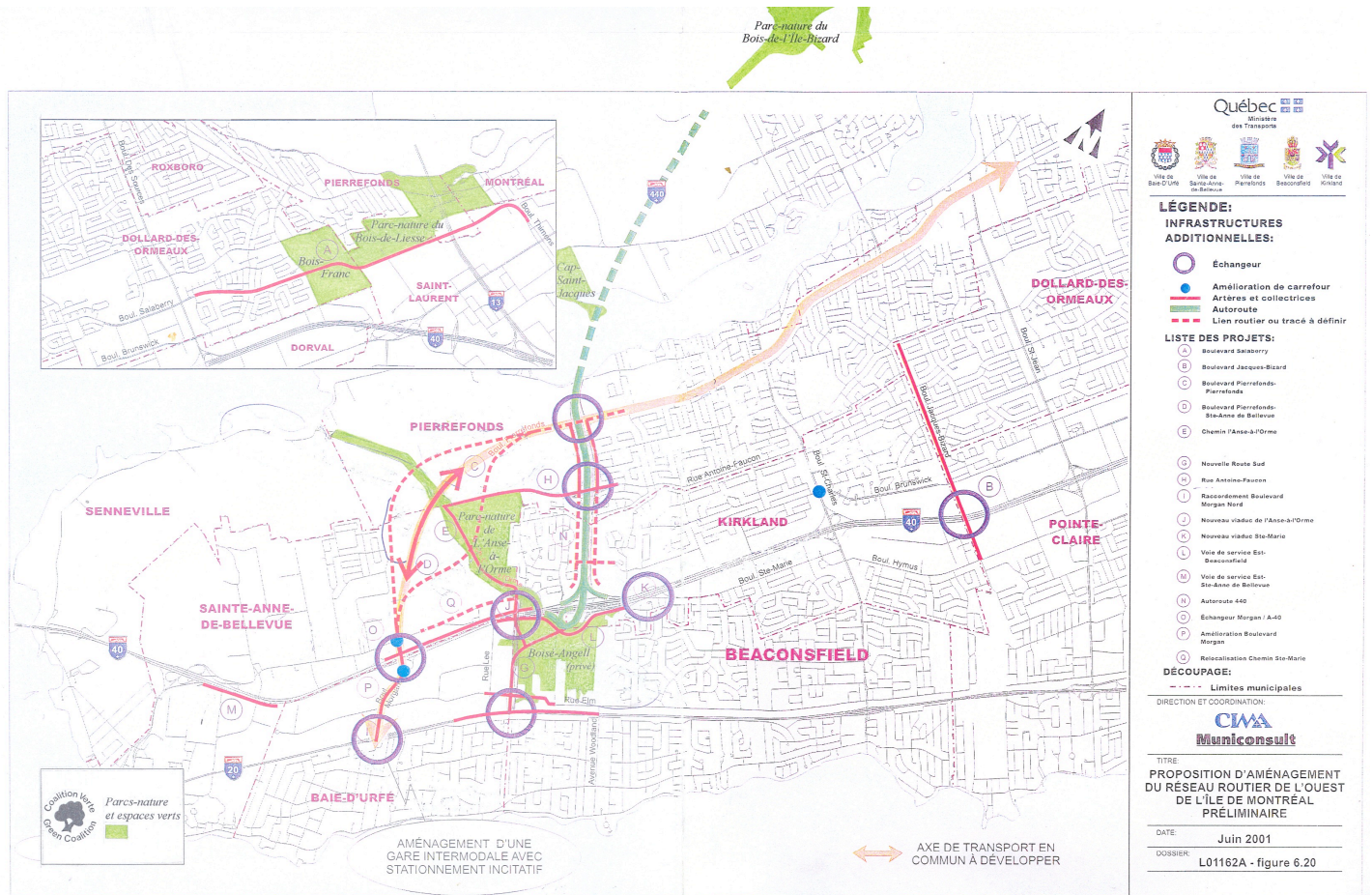
cont'd

Selon l'un d'eux, c'est une des plus belles fermes qu'il ait jamais vues.

Mme Johnson n'a pas voulu parler aux journalistes. Apparemment, elle ne veut pas vendre sa ferme pour l'instant. C'est pourquoi Mme Oljemark redoute les pressions des spéculateurs.

Jeudi, les membres de la Coalition verte se feront entendre. Eux, et tous les citoyens opposés au dézoning agricole. Ceux qui sont pour le dézoning peuvent aussi s'exprimer.

THE "SPAGHETTI MAP" and the L'Anse-à-l'Orme Corridor...New threat in 2017?



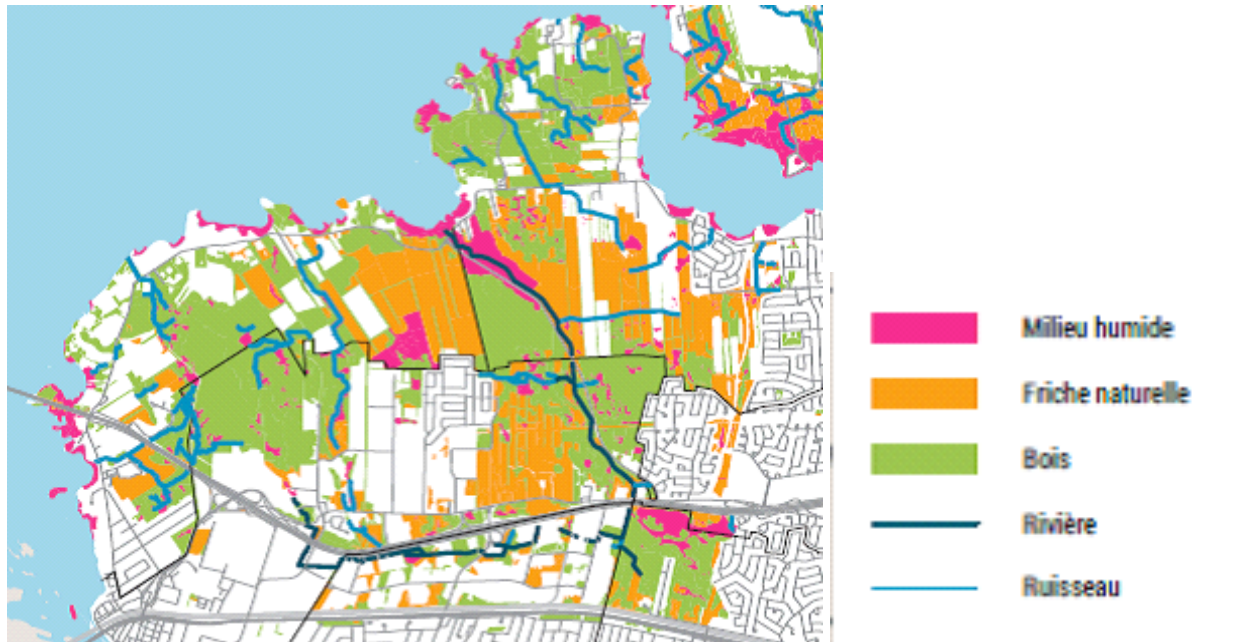
Note:

In May 2002, a Transport Ministry planning map (2001) was leaked to the Green Coalition. New roads were proposed to be built through natural green spaces that the Coalition had been defending since the 1980s. Hard-won nature-parks preserved through citizen action and other green spaces were targeted for new roads. The map, riddled with trajectories - was called the "Spaghetti map". Public outcry and the work of Green Coalition halted all the plans.

In public question periods, in meetings with many city officials, Green Coalition volunteers were reassured that natural spaces come before roads. De Salaberry Boulevard extension through Bois-Franc Forest in Bois-de-Liesse Nature-Park was removed from planning schemes; construction plans for the 440 Autoroute to Laval through Île-Bizard, its Nature-Park and through Point Théorêt (part of Cap Saint-Jacques located on Île-Bizard) were also dropped. Road building through Angell Woods was cancelled. Most particularly, assurances were definitive that there would be no new roads constructed through the L'Anse-à-l'Orme Nature-Park or any part of its Forest (Woods #3). That is, plans to extend Pierrefonds Boulevard to Morgan Boulevard through the Corridor écoforestier de la Rivière-à-l'Orme were abandoned.

But now, in 2017, along with the city's aggressive scheme for L'Anse-à-l'Orme, comes the threat of the extension of Pierrefonds Boulevard -- back on the agenda. The large centre-fold image of the massive development on the OCPM information sheet clearly shows Pierrefonds Boulevard arrowing westward through the fragile ecoterritory...

SAD Map 14 identifies most of the Pierrefonds West development area as 'friches naturelles'.



Carte 14 Milieux Naturelles

SAD (p 83) recognises 'friches naturelles' as essential habitat.

Les friches naturelles de l'agglomération sont souvent le résultat de l'abandon des activités agricoles, comme pour certains terrains en attente de développement dans l'ouest de l'île. Les friches sont des habitats essentiels à plusieurs espèces. La législation provinciale offre peu d'outils légaux pour la protection des friches, comparativement aux cours d'eau, aux milieux humides et aux bois.

Note:

The Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopted in 2015 is not "carved-in-stone".

Members of Team Coderre have stated repeatedly that the schéma is a "living document" subject to evolution and change!

The Schéma and the PMAD: *Le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement* both recognise "friches naturelles" as an essential habitat. Schéma Map 14 identifies most of the Pierrefonds West development area as 'friches naturelles'. In addition, the same map shows the "friches naturelles" in Sainte-Anne-de-Bellevue, now also threatened by development.

excerpt:

The Schéma SAD (p 83) recognises "friches naturelles" as essential habitat.

Les friches naturelles de l'agglomération sont souvent le résultat de l'abandon des activités agricoles, comme pour certains terrains en attente de développement dans l'ouest de l'île. Les friches sont des habitats essentiels à plusieurs espèces. La législation provinciale offre peu d'outils légaux pour la protection des friches, comparativement aux cours d'eau, aux milieux humides et aux bois.

City officials must face up to a grievous error in the Schéma! Instead of passing off this shortcoming as the deficiency of provincial legislation to provide legal tools to protect the "friches", immediate action must be taken to change the Schéma to provide real protection to the essential habitats, "friches naturelles" in Pierrefonds West and in Sainte-Anne-de-Bellevue. The sacrifice of these last unprotected, ecologically important lands to urban sprawl is unacceptable.

Invitation spéciale!

*Les partenaires du Parc Écologique de
l'Archipel de Montréal
vous convient cordialement à assister à
la conférence de presse*

*Il s'agit d'une occasion spéciale de célébrer le lancement
officiel de cet ambitieux projet, celui de créer le nouveau
Parc Écologique de l'Archipel de Montréal.*

*Des citoyens de toute la région travaillent en partenariat
pour conserver et protéger une mosaïque d'habitats, (forêts,
milieux humides, terres agricoles, plaines inondables, îles et
corridors naturels) reliés par les grandes rivières qui
sillonnent
le Québec méridional.*

Lundi le 1 octobre 2007 à 10h30
Centre St-Pierre
1212, rue Panet - métro Beaudry
Montréal

Communiqué de presse
pour diffusion immédiate

Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal *(PPÉAM)*

*Plus de cent organismes se sont regroupés en partenariat pour créer le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Le but de cette démarche collective est de sauvegarder un **minimum de 17 %** du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec. Le projet de parc vise ce vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet d'envergure compte établir une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec - une ceinture verte de forêts, de milieux humides, de terres agricoles, de plaines inondables et d'îles, tous reliés par les corridors verts, les ruisseaux et les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional.*

Montréal, le 14 mai 2012

LA VILLE DE MONTRÉAL DEVIENT LE CENTIÈME PARTENAIRE DU PPÉAM

Bonne nouvelle: Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal accueillent chaleureusement son centième partenaire, la Ville de Montréal, qui joint les rangs du PPÉAM afin de promouvoir la création d'une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec, comme celles réalisées par de nombreux grands centres urbains de l'Amérique du Nord. L'appui de la Métropole, qui se situe au cœur même du projet de la ceinture verte, est impératif pour la réalisation de cette dernière.

Le vote : Le lundi 14 mai, le Conseil municipal vote sur la résolution appuyant la création du *Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* : « une vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, de plaines inondables, de milieux humides, de terres agricoles et d'îles, reliés entre eux par les corridors naturels et les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional ». Le jeudi 17 mai, le Conseil de l'agglomération votera sur cette proposition.

LE PPÉAM applaudit la Ville de Montréal pour son rôle de chef de file en vue de l'implantation du premier plan d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : *Le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD)*. Le PMAD, adopté le 8 décembre 2011, représente la plus grande avancée jamais atteinte pour la conservation de la biodiversité dans notre région. Ce dernier garantit la création d'une « ceinture verte » ou d'une « trame verte et bleue » ainsi que la protection des milieux naturels sur 17 % de son territoire et la restauration de 30 % du couvert forestier régional, en conformité avec les objectifs fixés par la Convention de Nagoya.

Une participation sans précédent : La participation aux séances de consultation du PMAD a dépassé toutes les attentes et a généré un véritable cri du cœur, témoignant de la volonté de protéger les derniers espaces verts et bleus de la CMM. Cet appel a été entendu et a permis l'intégration d'une ceinture verte au sein de la métropole et du Sud-Ouest du Québec dans le PMAD : *Le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal*. L'appui de la Ville de Montréal, en tant que partenaire du PPÉAM, sera bénéfique pour faire avancer la réalisation du projet de conservation de la biodiversité, qui est non seulement important, mais essentiel.

-30-

Pour informations :

Tommy Montpetit

David Fletcher

Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

Rappel historique: Coalition Verte, 1988 - 2013, 25^e anniversaire

Fondée en 1988, et forte d'une cinquantaine de groupes citoyens, la Coalition Verte s'est bâtie une réputation solide dans la région montréalaise. Grâce à notre capacité de rallier les citoyens et convaincre les élus, nous avons contribué grandement aux réalisations suivantes: l'adoption, en 1989, du programme de 200 millions de dollars pour l'acquisition et aménagement d'espaces verts ce qui a permis la consolidation du réseau des Parc-Nature d'est en ouest de la Communauté urbaine de Montréal; l'adoption, en 2004, de la Politique de protection et mise en valeur des milieux naturels par la Ville de Montréal qui poursuit la mise en œuvre de cette politique dans son budget; la fondation, en 2003, des Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, précurseur du Mouvement Ceinture Verte, qui compte plus de 100 partenaires à l'échelle locale, incluant 17 partenaires municipaux, dont la Ville de Montréal et son agglomération; et finalement, à l'automne 2011, la Coalition mobilisait vigoureusement les citoyens afin d'exiger la création d'une ceinture verte pour le Grand Montréal et le Sud-Ouest du Québec lors des consultations publiques sur le PMAD-Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Approuvé le 8 décembre 2011, le PMAD s'engage à la création d'une ceinture verte ou « trame verte et bleue » et à la protection des milieux naturels sur 17 % du territoire métropolitain d'ici 2020, mais aussi à ce que les politiques de restauration atteignent 30 % du couvert forestier régional. (Power Point 25e anniversaire 2013)

Sylvia Oljemark,

President

Le regroupement des citoyens de Saraguay – Saraguay Citizens Group

Past President and Co-founder

Coalition Verte - Green Coalition